

- **Etape 1 :** Allez sur le site inter de l'ENSV-FVI

<http://ensv-fvi.fr>

The image shows a Google search interface with the query 'ensv-fvi'. The search results for 'l'ENSV-FVI' are displayed, including the website URL 'https://ensv-fvi.fr' and a description: 'École Nationale des Services Vétérinaires – France ...'. Below the main result, there are sections for 'Formation Continue', 'Vétérinaires sanitaires', 'Vétérinaires Certificateurs (VOP)', and 'Vie à l'ENSV-FVI'. A blue callout box with a white background and a blue border points to the 'Vétérinaires sanitaires' link, containing the text: 'Vous pouvez aller à l'étape 3 directement en cliquant ici « vétérinaires sanitaires »'. To the right of the callout, there is a small map showing the location of the 'Centre hospitalier universitaire vétérinaire...' and a text box stating: 'L'École nationale des services vétérinaires a été créée en 1973 par l'État pour assurer la formation des vétérinaires fonctionnaires du ministère chargé de...'

- **Etape 2 :** Une fois sur la page d'accueil principale, glisser la souris sur l'onglet « formation continue », puis atteindre « vétérinaire sanitaires »

The image shows the homepage of the ENSV-FVI website. The browser address bar displays 'https://ensv-fvi.fr'. The website header includes the French Republic logo, 'VetAgro Sup', and 'France Vétérinaire International'. The main navigation menu has 'Formation Continue' highlighted with a blue box. The main content area features a large banner for 'Actions Internationales' with a photo of a group of people holding certificates. Below the banner, there is a section titled 'Actualités' with a globe icon and a list of news items.

- **Etape 3 :** Sur la page « vétérinaires sanitaires » vous arrivez sur le point n°1 qui est la FPHS.
Descendez sur la page jusqu'à atteindre le point 2 : FCVS dispositif de formation continue des vétérinaires sanitaires.

Le vétérinaire sanitaire, un maillon essentiel du réseau d'épidémiologie sanitaire

Le système de veille sanitaire français repose sur 4 piliers : les services vétérinaires nationaux, les éleveurs, les laboratoires vétérinaires et les vétérinaires sanitaires. Ces derniers sont des vétérinaires libéraux placés sous l'autorité de l'État pour la lutte contre les maladies animales réglementées (opérations de prophylaxie, surveillance sanitaire des cheptels, détection des cas potentiels et opérations de police sanitaire).

Un réseau de vétérinaires sanitaires de proximité réactif, capable de détecter les premiers signaux d'une affection inhabituelle, est indispensable à la sécurité sanitaire nationale.

[En savoir plus : bases légales](#) [Lien vers Le Code rural = attribution du mandat sanitaire](#)

1- Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire (FPHS)

L'attribution de l'habilitation sanitaire en France est soumise à l'obligation de suivi préalable d'une formation spécifique par les vétérinaires sollicitant pour la première fois cette habilitation.

Cette formation d'une semaine est d'ores et déjà en place dans les 4 écoles vétérinaires françaises pour leurs étudiants.

Les vétérinaires praticiens autorisés à exercer en France (i) et diplômés d'un pays de l'UE (ii) ou diplômés d'un pays tiers et ayant satisfait au concours des pays tiers (iii) ou diplômés d'une école vétérinaire française et n'ayant jamais suivi cette formation lors de son cursus en ENV, peuvent s'adresser à l'une des 4 écoles vétérinaires ou à l'ENSV (NB: les vétérinaires titulaires de l'habilitation avant le 1er juillet 2014 ne sont pas concernés).

- **Etape 4 :** Vous êtes au bon endroit 😊

2- FCVS Dispositif de formation continue des vétérinaires sanitaires : une obligation de formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Compte tenu de l'évolution rapide des connaissances et des techniques, la formation continue des vétérinaires sanitaires a été rendue obligatoire. Pilotés par l'ENSV-FVI, des ateliers sont organisés localement dans les départements.

Pour accéder au planning et vous inscrire aux sessions merci de contacter votre DDecPP

2-a) TELECHARGEMENT EN LIBRE ACCES :

- [Note de service 2023](#)
- [Fiches formations 2023](#)
- [Points ECTS](#)
- [Bilan quantitatif des formations continues des vétérinaires sanitaires depuis 2008](#)
- [Remontée des besoins « au fil de l'eau »](#)
- [PLANNING DES FORMATIONS 2023](#)
- [POWER POINT destiné aux DD : à compléter pour une présentation par la DD en début de formation](#)
- [Feuille émargement](#)
- [COORDONNEES des formateurs ENSV/SNGTV](#)

2-b) SUPPORTS de formation à destination des DDPP (mot de passe requis) :

- [POWER POINT destiné aux DD : à compléter pour une présentation par la DD en début de formation](#)

Les liens sont de couleur orange lorsqu'ils sont disponibles au téléchargement, ils sont de couleur bleue, ils ne sont pas cliquables, cela signifie qu'ils sont en cours d'actualisation. Pour toute demande urgente, envoyez un mail à formco@vetagro-sup.fr

MODE D'EMPLOI:

- Cliquer sur le lien > une page où taper le mot de passe apparaît > puis cliquer sur les documents voulus.

- La partie 2a est en téléchargement libre.

2- FCVS Dispositif de formation continue des vétérinaires sanitaires : une obligation de formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Compte tenu de l'évolution rapide des connaissances et des techniques, la formation continue des vétérinaires sanitaires a été rendue obligatoire. Pilotés par l'ENSV-FVI, des ateliers sont organisés localement dans les départements.

Pour accéder au planning et vous inscrire aux sessions merci de contacter votre DDecPP

2-a) TELECHARGEMENT EN LIBRE ACCES :

- [Note de service 2023](#)
- [Fiches formations 2023](#)
- [Points ECTS](#)
- [Bilan quantitatif des formations continues des vétérinaires sanitaires depuis 2008](#)
- [Remontée des besoins « au fil de l'eau »](#)

- [PLANNING DES FORMATIONS 2023](#)
- [POWER POINT destiné aux DD](#) : à compléter pour une présentation par la DD en début de formation
- [Feuille émargement](#)
- [COORDONNEES des formateurs ENSV/SNGTV](#)



2-b) SUPPORTS de formation à destination des DDPP (mot de passe requis) :

- La partie 2b concerne les DD elle contient les supports en PDF et les consignes

2-b) SUPPORTS de formation à destination des DDPP (mot de passe requis) :

- [POWER POINT destiné aux DD](#) : à compléter pour une présentation par la DD en début de formation

Les liens sont de couleur orange lorsqu'ils sont disponibles au téléchargement, ils sont de couleur bleue, ils ne sont pas cliquables, cela signifie qu'ils sont en cours d'actualisation. Pour toute demande urgente, envoyez un mail à formco@vetagro-sup.fr

MODE D'EMPLOI:

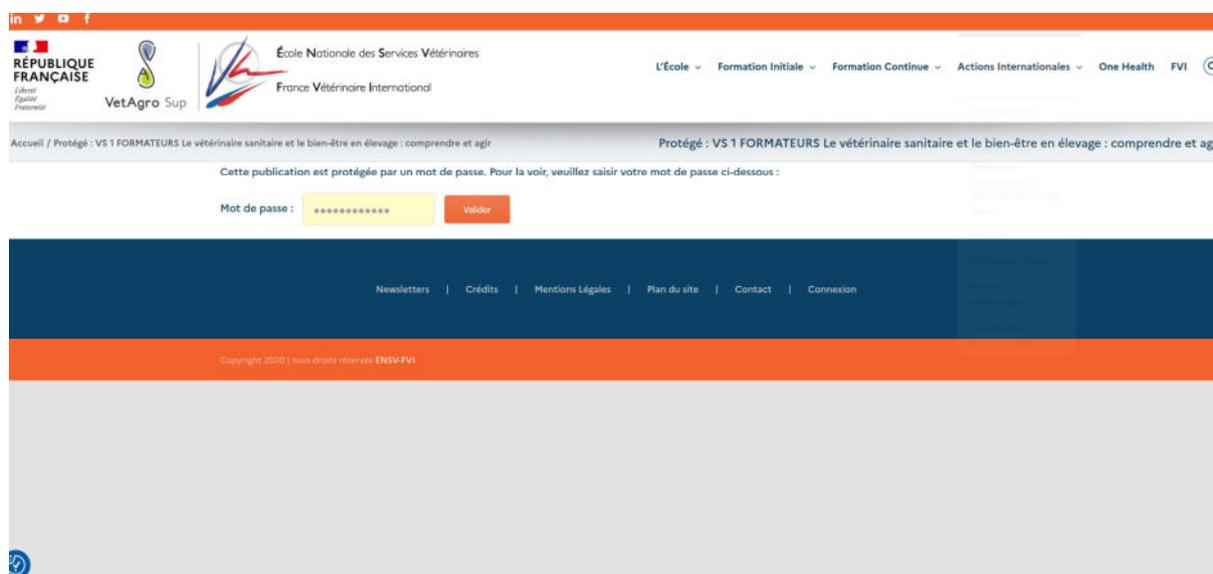
- Cliquer sur le lien > une page où taper le mot de passe apparaît > puis cliquer sur les documents voulus.

- [VS 1 BEA](#)
- [VS 2 Maladies réglementées](#)
- [VS 3 Biosécurité](#)
- [VS 4 Autopsies des volailles](#)
- [VS 5 La tuberculose bovine](#)
- [VS 7 Zoonoses](#)
- [VS 8 Pharmacie](#)
- [VS 9 Filière équine](#)
- [VS 10 Animal accidenté](#)
- [VS 11 PPA](#)
- [VS 12 Influenza Aviaire](#)
- [VS 13 Ferme en ville](#)
- [VS 14 Gestion de crise](#)
- [VS 15 I-Cad](#)
- [VS 16 Faune Sauvage](#)
- [VS 17 Elevages avicoles](#)
- [VS 18 Elevages porcins](#)

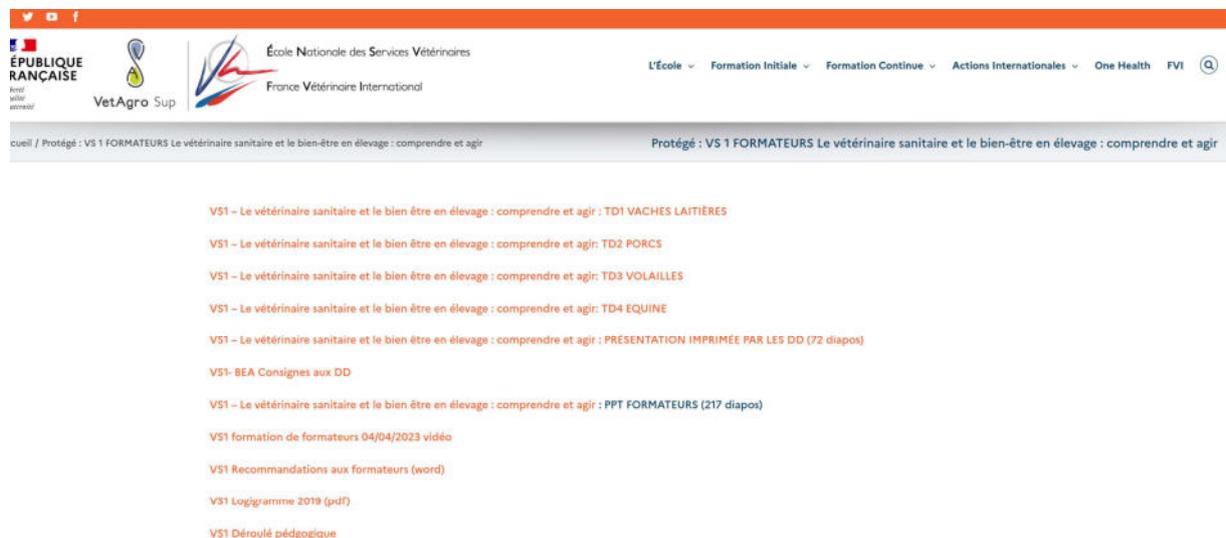
- **Etape 5**

Cliquez sur le module voulu (pour rappel, la couleur orange indique que les documents sont téléchargeables, si l'écriture est bleue, le lien n'est pas actif. Les supports sont probablement en cours d'actualisation)

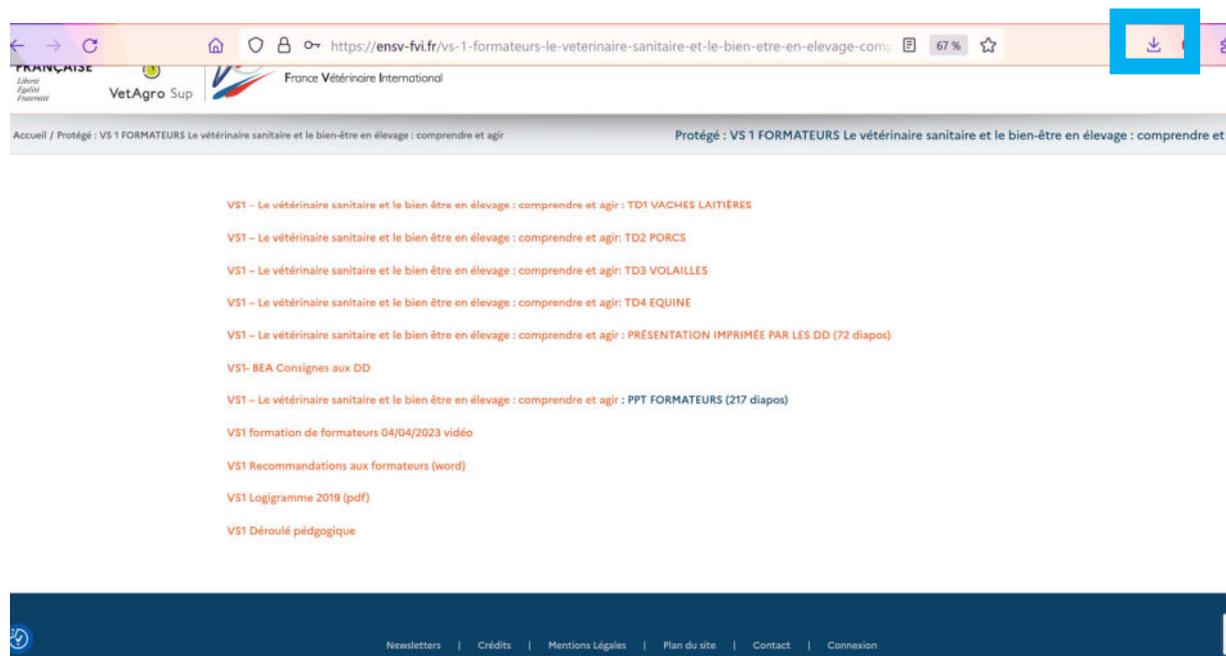
- Etape 6 : Lorsque vous avez cliqué sur le thème souhaité, vous arrivez sur la page où il faut entrer le mot de passe: **ensv69-sngtv**



La page s'ouvre, vous n'avez plus qu'à cliquer sur les documents voulus.



Attention, lorsque vous cliquez sur le lien, le téléchargement peut se lancer automatiquement, vérifier votre icône « téléchargement », ou aller dans le dossier « téléchargement » pour retrouver vos documents.



Il se peut que les fichiers soient dans un dossier zippé.

-  DOSSIER CAS 1 zip.zip
-  DOSSIER CAS 3 zip.zip

Il suffit de cliquer droit sur la souris et sélectionner « extraire tout » ou « extraire ici »

- Autre moyen d'atteindre le site, directement sur le site internet est de cliquer sur « formation continue des vétérinaires sanitaires » dans ma signature mail

Katarina HO VAN BA

Formation Continue des Vétérinaires Sanitaires (FCVS)

Formation des Vétérinaires Officiels Privés (VOP)

(en télétravail le mardi et jeudi)

04.78.87.25.57

**Ecole Nationale des Services Vétérinaires-France Vétérinaire International
(ENSV-FVI)**

**1 avenue Bourgelat
69280 Marcy l'Etoile**



École Nationale des Services Vétérinaires

France Vétérinaire International